



Tu fais quoi
pendant les congés?



Mini-centres
2026-2027

Centre de Loisirs Actifs
PLAINES DE VACANCES

Petits congés scolaires
De 5 à 12 ans



Infos & Inscriptions

010 43 61 94 - cla@oln.be
www.oln.be

oln
Ottignies-Louvain-la-Neuve

Ateliers créatifs, jeux, cuisine, ...

Il y en a pour tous les goûts!
Chaque jour de 09h à 16h30
pour les enfants de 5 à 12 ans

Lieu d'activités

Ecole communale de Mousty

Rue des Coquerées 4
1341 Cérroux-Mousty



010 43 64 35

Participation aux frais

Elle est fixée par jour et par enfant selon la situation des personnes qui l'hébergent pendant la plaine.

La participation comprend l'encadrement, l'assurance, le potage et un fruit à midi, le matériel, les matériaux, l'accès à la piscine ainsi que le transport lors des sorties.

Les enfants sont inscrits par semaine complète et accueillis tous les jours à l'exception des week-ends et jours fériés.

Une facture est éditée dès réception de la demande d'inscription. Celle-ci est soit payée en ligne ou envoyée par courriel pour les inscriptions faites par ordinateur, soit elle est envoyée par courrier pour les personnes n'ayant pas accès à internet. Celle-ci comprend le nombre de journées présences des enfants ainsi que les frais de participation, d'accueil et d'inscription.

Enfants de famille...	Tarification journalière classique par enfant	Tarification journalière pour les bénéficiaires de l'intervention majorée (statut BIM)
Ottintoise pour le 1er enfant inscrit	5,00 euros	4,00 euros
Ottintoise pour le 2ème enfant inscrit et les suivants	4,00 euros	4,00 euros
Domiciliée dans d'autres communes	10,00 euros	<i>Pas d'application</i>
Forfait accueil Matin/soir	1,50 euros	1,50 euros

Nous attirons votre attention sur le fait que ne seront remboursés ou pris en compte que les absences couvertes par un certificat médicale ou les désistements annoncés par une note écrite au plus tard le dernier jour de la période d'inscription. Passé ce délai, toute facture éditée suite à une demande d'inscription sera due, que ce soit pour la journée ou pour l'accueil. En cas de non-paiement, la Ville se réserve le droit de refuser l'accès au service.

Toutefois, la participation financière ne peut être un frein à la fréquentation des plaines de vacances. C'est pourquoi nous maintenons des tarifs accessibles pour tous. Néanmoins, en cas de difficultés, nous vous invitons à prendre contact au plus tôt avec nos services qui mettront tout en œuvre pour trouver ensemble une solution adéquate.

Les frais de participation peuvent être déduits fiscalement. De même, certaines mutuelles interviennent dans ceux-ci (renseignez-vous !). Chaque famille recevra donc, dans le courant des mois d'avril ou mai, une attestation ad hoc reprenant toutes les participations et présences effectives de l'année d'imposition, pour joindre à sa déclaration fiscale.

Accueil matin/soir

Un service d'accueil à partir de 07h00 et jusqu'à 18h00 est prévu sur chacun des centres
ð Forfait accueil matin et/ou soir : 1,50€

Comment s'inscrire ?

En ligne sur le site de la Ville :
www.oln.be/plainesvacances

OU

Renvoyer dûment complétée une fiche individuelle d'inscription par enfant.

Périodes d'activités & Inscriptions



Congé d'Automne (du 19 au 30 octobre 2026)

Inscriptions :

du lundi 14 septembre au vendredi 09 octobre 2026



Congé d'Hiver (du 21 au 31 décembre 2026)

Inscriptions :

du lundi 16 novembre au vendredi 11 décembre 2026



Congé de Détente (du 22 février au 05 mars 2027)

Inscriptions :

du lundi 18 janvier au vendredi 12 février 2027



Congé de Printemps (du 26 avril au 07 mai 2027)

Inscriptions :

du lundi 22 mars au vendredi 16 avril 2027

Organisation générale

Les enfants sont inscrits aux activités pour toute la journée. Pour une question d'organisation (activités à l'extérieur des centres, piscine ...) et de vie en groupe, ils seront tous présents à 8h45 et resteront présents jusqu'à 16h30.

Afin de respecter au mieux le rythme et l'esprit « vacances » des plus jeunes : ceux-ci peuvent bénéficier d'une arrivée échelonnée jusqu'à 09h15 au plus tard. Au-delà de cette heure, l'accès au centre peut être refusé.

Par respect des enfants et de leurs encadrants, merci de respecter ces horaires.

Soins particuliers

Votre enfant doit suivre un traitement ou prendre des médicaments en cours de centre ? L'animateur veillera à les lui administrer pour autant qu'il dispose d'une prescription détaillée établie par un médecin, précisant le nom de l'enfant, celui du médicament, la dose et le(s) moment(s) de l'administration. Sans cette prescription, aucun médicament ne sera administré aux enfants !

Les enfants accueillis doivent avoir acquis une propreté corporelle suffisante et régulière (prévoir une tenue de rechange nominative).

En cas de change trop fréquent, le coordinateur à l'autorité de refusé l'accès au centre et pourra réorienter l'enfant vers le service de l'ISBW qui organise une plaine spécifique pour les plus jeunes à l'école d'e La Croix. Par beau temps, il est vivement conseillé de munir son enfant d'un couvre-chef (chapeau, casquette) et si possible de crème solaire.

Encadrement

Il est confié à des animateurs/-trices titulaires d'un certificat d'aptitude à la fonction d'animateur de centre de vacances reconnu par le Ministère de la Communauté française ou en cours de cette formation.

Le projet pédagogique complet du Centre de Loisirs Actifs peut être consulté sur demande auprès des coordinateurs.

Repas

Les enfants emportent leur pique-nique pour midi. Merci de prévoir une petite boîte à tartine nominative afin de ne pas la confondre avec celle des autres. Un potage et un fruit sont servis gratuitement chaque jour aux enfants. Après le repas de midi, un moment de repos est proposé aux enfants de 3-5 ans ; merci de les munir d'un petit coussin et/ou d'un « Doudou » éventuellement pour ceux qui en auraient besoin... Les enfants ont un accès permanent à l'eau potable, merci de les munir d'une gourde d'eau.

Assurances

Participants et encadrants sont bien évidemment couverts par nos assurances responsabilité civile et accidents corporels.

Objets perdus

Chaque année, nous devons déplorer la perte de nombreux objets ou vêtements. Nous accordons une importance particulière à ce problème ; aussi nous permettons-nous d'insister pour que tous les effets portent une marque distinctive et que les enfants ne soient pas munis de vêtements ou d'objets de valeur. L'utilisation du GSM sur le centre est strictement interdite pour les enfants et peut se voir confisquer par le coordinateur le cas échéant. La plaine décline donc toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de ces derniers (vêtements et/ou objets).

D'autre part, il importe de signaler toute perte immédiatement à l'animateur.

Après la fin du centre, les vêtements et objets non réclamés sont transférés au service travaux de l'administration communale (Avenue de Veszprém, 5) où ils sont tenus à votre disposition jusqu'au 15 septembre, date au-delà de laquelle ils seront remis à une organisation humanitaire qui pourra en faire bon usage.

En cas de problème

Il se peut qu'au cours du séjour, votre enfant rencontre un problème particulier. N'hésitez pas à contacter son animateur et, si besoin, le coordinateur du centre qui mettront tout en œuvre pour trouver la meilleure solution. Par ailleurs, le coordinateur a l'autorité d'interdire l'accès au centre à un enfant dont l'attitude est préjudiciable aux autres participants.

Tout renseignement complémentaire peut par ailleurs être obtenu auprès du service Enseignement et Accueil Temps Libre de la Ville par téléphone 010/43 61 94 ou par mail cla@olln.be.